

Déposé au Greffe

le 16 FEV. 2006

sous le N° 2601564
RCS N° 78 B 169

ORECO

Société par Actions Simplifiée

au capital de 500 000 Euros

Siège social : 4 rue du Printemps – BP 5

44701 ORVAULT CEDEX

RCS B : 312 744 832

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 2 JANVIER 2006

L'an deux mille six et le deux janvier, à neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 16 décembre 2005.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Paul ALBERT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gérard CHESNEAU, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 10 964 actions sur les 10 964 actions émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président.

la 3 Jc 14

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les statuts, nomme, sans limitation de durée, en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Yannick BAUDRY,

Né le 9 octobre 1962 à CHOLET (49),

De nationalité française,

Demeurant 18 rue des Mauges – 49230 SAINT CRESPIN SUR MOINE.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions. Il dispose vis-à-vis du tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Monsieur Yannick BAUDRY remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour son exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

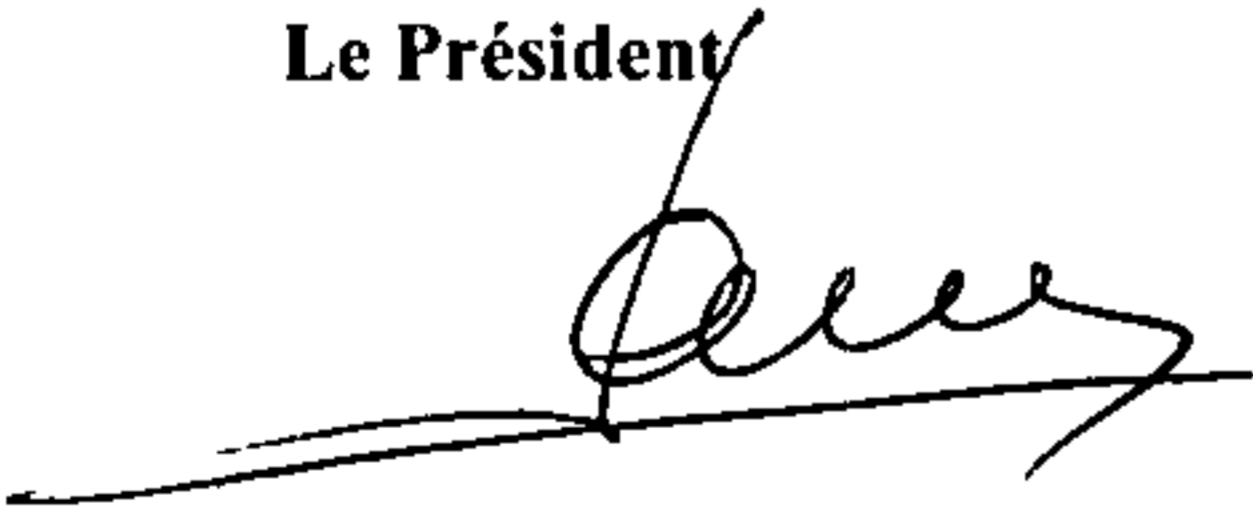
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président



Les associés

